

■ **Vial & Wicki SA**, à Genève, CH-660-0845989-8, travaux de menuiserie, agencement et charpente (FOSC du 31.03.1999, p. 2122). Adjonction au but: exploitation d'immeubles appartenant à la société. Bons de jouissance: émission d'un bon nominatif donnant droit à une part du bénéfice résultant du bilan sans excéder CHF 50'000 par année. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. La clause statutaire relative à la reprise de biens envisagée à la constitution, réalisée en 1989 pour le prix de CHF 1'495'498, est abrogée conformément à l'article 628 al. 4 CO. Nouveaux statuts du 17.12.2004.

Journal no 1270 du 28.01.2005  
(02684000 / CH-660.0.845.989-8)